

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2016

À cette séance ordinaire tenue le 14^e jour de mars 2016 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00 tout en félicitant M. Raymond Beaudoin pour son élection au poste de conseiller #6.

2016-03-14-051

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2016-03-14-052

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2016

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux mentionnés en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016 et de la séance extraordinaire du 8 mars 2016 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions des procès-verbaux du 8 février et 8 mars 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2016-03-14-053

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 14 mars 2016 au montant de 138 797.16 \$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE FÉVRIER 2016

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	11 645.52 \$
2	Telus	1 430.00 \$
3	Telus Mobilité	34.08 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	43.68 \$
6	Salaires nets des Élus, février	2 229.66 \$
7	Salaires nets des Employés, février	18 175.84 \$
8	Salaires nets des Pompiers, février, gardes, pratiques, sorties: 25 fév. mâchoires de vie Boul. de la Montagne	1 909.71 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise février	9 387.97 \$
10	Receveur Général du Canada, remise février	3 853.68 \$
11	REER, cotisations février	2 152.02 \$
12	Financière Manuvie, ass. Collective, février	1 927.46 \$
13	Info Page, fréquence numérique incendie	41.05 \$
14	Canadien National, janvier	554.00 \$
15	Postes Canada, éclaireur Mars: 121.70\$, avis pour élections: 105.82\$	227.52 \$

16	134619 Canada Inc. (Albert Tessier), contrat chemin d'hiver 2015-2016, 3ième vers.	26 674.20 \$
17	Énergies Sonic, huile chauffage, garage municipal: 716.14\$, caserne incendie: 823.52\$	1 539.66 \$
18	SAAQ immatriculations, Mun.: 1464.48, Incendie: 1913.49\$	3 377.97 \$
19	Marché Alain Thibault: Mun.: 9.40\$, Loisirs: 103.58\$	112.98 \$
20	SCAR: Mun.: 1244.21\$, Loisirs: 117.36, Incendie: 11.48\$	1 373.05 \$
21	Imprimerie Germain, 770 copies journal municipal: 552.43\$, Impression 1525 Bulletins de vote: 611.67\$	1 164.10 \$
22	Gilles Cayouette, animation bibliothèque: Les Papiers de famille 21 février	181.90 \$
23	Courrier de Portneuf, parution Offre d'emploi coordonnateur des loisirs	184.51 \$
24	Promutuel Portneuf-Champlain, assurances Mun.: 18123.13\$, Loisirs: 5306.82\$, Incendie: 7869.40\$	31 299.35 \$
25	Les Rendez-Vous Culturels St-Casimir, contribution 2016 FFPE	3 000.00 \$
26	Commission Scolaire de Portneuf, entente d'échange de biens et services, juillet à décembre 2015, Bibliothèque Mun.: 1395.65\$, Gymnase Loisirs: 696.29\$	2 091.94 \$
27	Ministère du Revenu du Québec, ajustement sur Relevés 1, 2015	54.99 \$
28	Les Équipements Lapierre, savon pour membrane, transport, pièces pour pied de membrane, Aq.PM	507.39 \$
29	Club de Gymnastique Gymnatech, cours 18 janvier au 9 mai, 14 participants à 145.00\$= 2030.\$, 1er vers, 50%	1 015.00 \$
30	Richard Équipement, cartouche d'encre biblio.:68.97\$. cartouche d'encre Local des jeunes: 51.73\$, papeterie Mun.: 130.58\$	251.28 \$
31	Katy Grandbois, frais déplacements St-Raymond et repas réunion 18 février, Loisirs: 52.68\$, remb. Fact. Dollarama, matériel semaine de relâche, Loisirs: 35.06\$	87.74 \$
32	Ville Donnacona, quote-part 2016 entente cour municipale	676.51 \$
33	CWA vérification débitmètre à l'usine et poste de pompage	1 126.19 \$
34	Laboratoire Environnex, analyses d'eau	506.31 \$
35	Distribution Robert, produits nettoyage centre par. Loisirs	161.04 \$
36	Location Prince Inc. Location bureau mobile et ameublement, mars, Loisirs	281.69 \$
37	Les Éditions Yvon Blais, renouvellement annuel 2 législations complémentaires	672.00 \$
38	Centre mécanique AGH, entretien camion Dodge 6 roues, incendie	409.16 \$
39	Garage Pierre Tessier, réparation camion Dodge gris	103.47 \$
40	Formation Prévention Secours, 2 trousse / Loisirs	110.27 \$

41	Pro-Plus, papier main centre paroissial, Loisirs	144.95 \$
42	Groupe CCL, formulaires et envoi postal, cartons d'électeurs	2 915.77 \$
43	Librairie Laliberté, achat volumes bibliothèque	1 168.65 \$
44	Maurice Cauchon, remb. taxes selon certificat évaluation	112.83 \$
45	Ferme Louigy Inc. Remb. Réparation motoneige, Loisirs	172.47 \$
46	Pharmacie St-Casimir, mun.	7.57 \$
47	Équipement Bureau Potneuf-Champlain, papeterie	90.85 \$
48	BFT Bowling, entretien allées de quilles, Loisirs	48.98 \$
49	Bélanger Sauvé, service de consultation express, Année 2016	574.88 \$
50	Les Impressions Borgia, publicité guide touristique, Mun.	741.59 \$
51	Godin Station-Service, essence Mun.:	525.00 \$
52	Garage Conrad Audet, essence Mun.	388.51 \$
53	Extincteurs St-Marc, inspection et rechargement, incendie	601.90 \$
54	Chem-Action, réparation pompe application polymère et pièces	361.02 \$
55	CTM, 2 microphones et 2 antennes pour radios, incendie	275.37 \$

TOTAL DU MOIS: 138 797.16 \$

Municipalité:	112 819.55 \$
Loisirs:	11 269.92 \$
Incendie:	14 655.96 \$
Local des Jeunes	51.73 \$
Comité d'Embellissement	0.00 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatorzième jour de mars 2016.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

M. Raymond Beaudoin n'a rien à signaler.

M. Denis Naud demande que les calvettes du chemin de l'Île Grandbois soient réparées au cours du printemps. Par la suite, il demande l'état des dossiers concernant la vente pour non-paiement de taxes.

M. Louis-Philippe Douville relate la rencontre tenue récemment relative au devis du nouveau camion pour les travaux publics.

Mme Danielle D. DuSablou recherche des participants pour la prochaine tournée des « Arts et Saveurs ». Par la suite, elle nous informe de la tenue prochaine de la 13e édition du FFPE et de la présence de Mme Mylène Paquette et de M. Jean Soulard. En terminant, elle exprime son inquiétude en regard de l'article publié récemment dans « La Presse Plus » au sujet de la qualité de l'eau du réseau municipal.

M. Robert Lépine invite les personnes intéressées à s'impliquer dans le comité d'embellissement et dans le comité Saint-Casimir 2000.

M. Michel Trottier nous informe qu'une seule sortie a été effectuée au cours du dernier mois par le SSI. Par la suite, il demande que des cônes soient installés afin de signaler les trous dans les rues de la municipalité.

M. Dominic Tessier Perry dresse un état de situation dans le dossier de l'aqueduc du Pied de la Montagne. Par la suite, il nous informe que le ministère des Transports a été saisi de la problématique des nombreux nids-de-poule à la sortie nord du pont de l'église. En terminant, il indique qu'une rencontre a eu lieu récemment avec le nouveau préfet, M. Bernard Gaudreau.

2016-03-14-054

DEMANDE DE RECTIFICATION / QUALITÉ DE L'EAU POTABLE À SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont été très désagréablement surpris de lire dans La Presse Plus, édition du 27 février 2016, un article de Mme Suzanne Colpron concernant des propos erronés sur la qualité de l'eau des réseaux d'aqueducs de Saint-Casimir;

CONSIDÉRANT que l'avis d'ébullition touche uniquement le réseau d'aqueduc du Pied de la Montagne et non celui du village;

CONSIDÉRANT que des échantillons d'eau sont prélevés selon les exigences de contrôle du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP);

CONSIDÉRANT que les résultats des analyses d'eau sont conformes au RQEP depuis les quatre dernières années à la suite de la mise en place d'un projet pilote par filtration membranaire sur le réseau d'aqueduc du Pied de la Montagne;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne peut délivrer de certificat d'autorisation pour ce réseau, compte tenu qu'il s'agit d'un projet pilote, ce qui aurait pour effet de lever l'avis d'ébullition;

CONSIDÉRANT que la municipalité travaille en étroite collaboration avec le gouvernement du Québec afin de mettre en place le plus rapidement possible un système de traitement adéquat;

CONSIDÉRANT que la journaliste a écrit *que des Québécois soient privés d'un élément aussi essentiel que l'eau depuis un si grand nombre d'années et qu'ils courent le risque de mourir empoisonnés;*

CONSIDÉRANT que de telles paroles sont diffamatoires et qu'elles portent préjudice à la réputation de la municipalité de Saint-Casimir;

CONSIDÉRANT que la journaliste, dans un souci de professionnalisme, aurait dû vérifier auprès de la municipalité l'état de la situation avant de publier son article;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE demander à la journaliste, Mme Suzanne Colpron, de procéder à une rectification de ses propos;

DE lui indiquer que le maire, M. Dominic Tessier Perry, est disponible à s'entretenir avec elle sur le sujet.

ADOPTÉE

2016-03-14-055

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-03-14-056

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2016-001 / FERME G. GRANDBOIS & FILS INC. (LOT 3 927 192)

CONSIDÉRANT la demande formulée par M. Gilles Grandbois, au nom de Ferme G. Grandbois & Fils inc. propriétaire du lot 3 927 192 situé sur le boulevard de la Montagne, pour une dérogation mineure relative aux dispositions des articles 6.2.2.1 et 6.2.5.1 du Règlement de zonage 139-2015;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une propriété située dans la zone agricole A-7;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à construire deux silos agricoles sur le devant du bâtiment agricole existant à une distance de 6 mètres de l'emprise de la route alors que la règlement indique que la marge de recul avant minimale doit être de 10 mètres;

CONSIDÉRANT que les arguments invoqués par le demandeur ont convaincu les membres du CCU du préjudice qu'il aurait à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande favorablement cette demande par sa résolution CCU-2016-03-07-003;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 927 192 situé dans la zone A-7, la construction de deux silos agricoles à une distance de 6 mètres de l'emprise routière.

QUE le Conseil municipal recommande au demandeur de rester vigilant en regard des inspections de ses silos compte tenu de la proximité de la voie publique et du risque d'effondrement sur celle-ci;

ADOPTÉE

2016-03-14-057

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 26 janvier 2010;

CONSIDÉRANT qu'une demande de report d'échéanciers a été faite auprès du ministre de la Sécurité publique en mars 2012 et que celle-ci a été acceptée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, et ce, au plus tard le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an 6 (2015), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, ainsi qu'une copie de la présente résolution.

DE souligner la qualité de la présentation du rapport par les membres du SSI de Saint-Casimir.

ADOPTÉE

2016-03-14-058

PROTCOLE D'ENTENTE ENCADRANT L'ENTRAIDE EN CAS D'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Casimir a déjà adopté la résolution 2013-08-12-146 relative à ce protocole;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf nous informe, après vérification auprès du ministère de la Sécurité publique, qu'un incendie doit être structuré en faisant abstraction des frontières administratives tout en tenant compte des ressources disponibles à l'échelle régionale afin d'établir un niveau optimal de protection à la population;

CONSIDÉRANT que le projet de schéma de couverture de risques révisé doit, pour obtenir l'attestation du ministère de la Sécurité publique, démontrer que toutes les ententes d'entraide automatiques nécessaires sont signées;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir adopte le Protocole d'entente encadrant l'entraide automatique en cas d'incendie uniquement dans le cadre des interventions « P900 »;

DE DEMANDER à la MRC de Portneuf d'organiser dans les plus brefs délais une rencontre avec les services en sécurité incendies qui pourraient intervenir sur le territoire de la municipalité de Saint-Casimir afin de revoir le découpage des secteurs d'intervention;

DE transmettre une copie de cette résolution au directeur du Service de sécurité incendie, M. Patrick Auger et au coordonnateur en sécurité incendie à la MRC, M. Pierre-Luc Couture.

ADOPTÉE

2016-03-14-059

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL REDDITION DE COMPTES 2015

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 61 926.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2016-03-14-060

AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la Jonquille.

ADOPTÉE

2016-03-14-061

AJUSTEMENT SALARIAL DE LA PRÉPOSÉE AUX ESPACES VERTS / MME MARIE-THÉRÈSE BÉLISLE

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont favorables à bonifier le taux horaire de cette employée;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MAJORER en date du 14 mars 2016 le taux horaire actuel de la préposée aux espaces verts, Mme Marie-Thérèse Bélisle, de 1.58\$ de l'heure;

ADOPTÉE

2016-03-14-062

DÉVIATION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DE LA 3^e ÉDITION DE LA COMMISSION BRASSICOLE

CONSIDÉRANT que M. Philippe Tessier, au nom du promoteur de l'événement la Microbrasserie Les Grands Bois, a adressé une requête afin de dévier la circulation de la rue Tessier Est, entre les rues Bélanger et Sauvageau, sur la rue Mgr Douville le samedi 18 juin 2016 de 09h00 à 23h00;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, les membres du Conseil sont favorables à cette requête;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le promoteur, la Microbrasserie Les Grands Bois, à dévier la circulation automobile de la manière décrite ci-avant et de permettre le stationnement sur ce parcours uniquement sur un côté de la rue;

D'INDIQUER audit promoteur qu'il est responsable de la sécurité, de la logistique, de la signalisation routière et du nettoyage à ses frais des voies publiques après l'événement;

DE MAINTENIR un accès en tout temps aux véhicules d'urgence ainsi qu'aux résidants touchés par cette déviation de circulation.

ADOPTÉE

2016-03-14-063

EMBAUCHE DES PRÉPOSÉS SUPPLÉMENTAIRES À LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT l'ouverture récente de la patinoire pour la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE madame Huguette Trottier et messieurs Alexandre Paquin et Olivier Allard soient engagés pour la saison hivernale 2016 comme préposés à l'accueil au salaire de 10.55\$ de l'heure +4% pour les vacances;

DE leur indiquer qu'ils seront responsables de l'accueil, de l'entretien de la bâtisse ainsi que de la sécurité du site.

ADOPTÉE

2016-03-14-064

ENTENTE DE SERVICE AVEC LA COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DU RANG SAINT-DAVID À SAINT-THURIBE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à cette entente qui consiste à offrir un soutien technique sur demande à cette coopérative;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Casimir ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE

2016-03-14-065

FACTURE DE SNC-LAVALIN / PROJET DE MONTE-PERSONNE

CONSIDÉRANT que la firme SNC-Lavalin a été mandatée dans ce dossier pour la production de plans et devis;

CONSIDÉRANT que la firme SNC-Lavalin a présenté le 20 février 2015 la facture 1176836 au montant de 13 360.10\$ (taxes incluses) pour ses services;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement de 50% de cette facture pour un montant de 6 680.05\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

DIVERS

2016-03-14-066

A) PROJET D'ACQUISITION DES VOLUMES DE GÉNÉALOGIE DES SŒURS DE LA CHARITÉ DE ST-LOUIS DE PONT-ROUGE

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire et de généalogie de St-Casimir (SHGSC) projette de faire l'acquisition d'une collection de 670 volumes relative à l'histoire et à la généalogie des Sœurs de la Charité de St-Louis de Pont-Rouge;

CONSIDÉRANT que la SHGSC souhaite que cette collection demeure dans le comté afin qu'elle soit accessible au public par l'entremise de la bibliothèque Jean-Charles-Magnan;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à bonifier l'aide consentie par la résolution 2016-01-11-011 en regard de ce projet;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser une contribution supplémentaire de 1000\$ à la SHGSC en regard de ce projet;

DE financer cette dépense via le surplus accumulé non-affecté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2016-03-14-067

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h50.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire